



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 28385

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux spécialisés d'aides aux élèves en difficulté (RASED). Les RASED ont pour mission d'assurer, sur le temps scolaire et en étroite collaboration avec les enseignants, la prévention de l'échec scolaire. Ils permettent une analyse approfondie des difficultés de l'élève, tant comportementales que scolaires, et recherchent avec l'équipe enseignante, en partenariat avec les familles, des réponses adaptées aux situations particulières tels que l'aide pédagogique spécialisée, l'aide rééducative ou les bilans et les suivis psychologiques. Cependant, les RASED semblent aujourd'hui menacés au niveau national. En effet, les postes spécialisés sont en diminution inquiétante, la présence des trois types d'aides spécialisées n'est pas assurée, l'insuffisance des départs en stage et du temps de formation empêche le renouvellement et la diminution des postes pénalise les écoles en milieu rural. Les RASED, dont la spécificité est d'appréhender l'élève dans ses dimensions affectives, psychologiques, relationnelles et sociales, ne peuvent être réduits à un simple soutien scolaire. Bien au contraire, et afin de répondre à l'objectif national de lutte contre l'échec scolaire, le dispositif doit être maintenu et renforcé pour continuer à remplir ses missions dans les écoles. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour rassurer le personnel des RASED quant à leur avenir.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28385

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6481

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378